

Formation aux points de contrôle des systèmes de chauffage biomasse et indépendant bois dans le cadre des opérations standardisées

🕒 DURÉE : 1 jour (7 heures)
09h00-12h00 13h00-17h00

PUBLIC

Chefs d'entreprise, stagiaires, salariés
d'entreprises, contrôleurs techniques

EFFECTIF

Maximum 12 participants

PRÉ-REQUIS

Etre un professionnel du bâtiment expérimenté,
être salarié, stagiaire ou en cours d'embauche
d'un organisme de vérification accrédité par la
COFRAC ou en cours d'acquisition, maîtriser la
langue française à l'oral et à l'écrit.

NATURE DE LA FORMATION

Action d'acquisition, d'entretien ou de
perfectionnement des connaissances

MODALITES PEDAGOGIQUES

Exposé, étude de cas

MOYENS ET PÉDAGOGIQUES

Support papier ou
numérique

VERIFICATION D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

La signature des feuilles d'émargement
contresignées par le formateur permettra le suivi
de l'exécution de la formation.

La fiche d'évaluation de la formation complétée
par chaque stagiaire permettra la mesure de sa
satisfaction.

Les acquis de la formation seront évalués
pendant et en fin de formation sous forme
d'études de cas, mises en situation, tests.

La formation est sanctionnée par la délivrance
d'une attestation de formation conforme aux
dispositions de l'article L.6353-1 dernier alinéa
du Code du Travail.

PROFIL FORMATEUR

Formateur expert en rénovation énergétique,
Auditeur RGE pour QUALIBAT
Réfèrent technique : Cyril DUBOURG
Réfèrent pédagogique : Cyril DUBOURG

EQUIPEMENT PERSONNEL OBLIGATOIRE

Matériel de prise de note (Bloc-note, stylo...)
EPI non requis pour cette formation

ACCESSIBILITE

Nous contacter.

Réfèrent handicap : Cyril DUBOURG

À PRÉVOIR / À NOTER

Possibilité de réaliser cette formation en INTRA
ENTREPRISE

OBJECTIFS

Cette formation permet aux professionnels du bâtiment de :

- Identifier les non-conformités et les contre performances liées aux travaux de mise en œuvre des systèmes de chauffage biomasse et indépendants bois
- Connaître le contexte réglementaire, les référentiels, les critères techniques et matériaux utilisés.
- Identifier les points de contrôle de l'audit COFRAC

PROGRAMME

Définitions, rappels et contexte

- Rappels succincts sur la thermique du bâtiment et zoom sur les besoins couverts
- Définition et principes d'une chaudière biomasse - définition de la performance
- Les différents types de chaudières et poêles : chaudière bois, puissance thermique concernée, régulation
- Rappel sur les fiches CEE pour la chaudière et chauffage bois indépendant – Efficacité énergétique saisonnière de la chaudière
- Les combustibles possibles

Diagnostics et environnement des travaux

- Principes de dimensionnement par rapport aux besoins (ECS-Chauffage)
- Chaudière double service
- Schémas d'installation : exemples, silo de stockage, alimentation automatique ou manuelle, ballon tampon, émetteurs et autres équipements du réseau hydraulique)
- Exemple d'installation – Les bons gestes de pose d'une chaudière biomasse (Apport numérique) – dépose de l'existant
- Mentions de performance sur devis – exemples – label Flamme Verte
- Calcul de déperditions par rapport aux besoin de chauffage ou d'ECS

Points de contrôle

- Silos, contraintes, vérifications
- Conduit de raccordement, modérateur de tirage, pente du conduit, évacuation des fumées, écart au feu
- Cas particulier de la chaudière ventouse
- Zones H1, H2, H3, les points de différence
- Décharge thermique, sécurité, soupape de sécurité
- Les éléments du circuit hydraulique :
 - Le pot à boue, obligatoire ? Désembouage préalable
 - Le disconnecteur et remplissage du circuit
 - Soupapes de sécurité
 - Vase d'expansion - Chauffage et sanitaire - Dimensionnement repérage
 - Emetteurs – Les solutions possibles
- Local technique, principe et dimensionnement
- Raccordement électrique

QCM de validation des acquis

WWW.ECOFOR.fr – 465 Chemin de Cante Perdrix - 83300 DRAGUIGNAN

contact@ecofor.fr

CYRIL DUBOURG - Organisme de formation sous déclaration N° 93060837106 délivrée par le préfet
de la région PACA

Siret : 532 852 332 00057 - TVA intracommunautaire : FR 15 5328

V1 du 18/07/2022